

Médiathèque départementale de Seine-et-Marne

EXPÉRIENCES ET PROJETS

ACCUEILLIR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP EN BIBLIOTHÈQUE

(https://mediatheque.seine-et-marne.fr/sites/mediatheque.seine-et-marne.fr/files/styles/img_1280x768__image_scale__crop_main/public/media/images/publics-handicapes_0.jpg?tok=6Pj13B6y)

La notion d'accessibilité universelle doit pouvoir s'appliquer dans chaque bibliothèque. Ainsi, toute personne qui le souhaite doit pouvoir accéder à l'ensemble de l'offre de la structure et bénéficier de la même expérience, de manière autonome.



©MACROVECTOR_OFFICIAL, VIA FREEPIK

Suite à l'adoption du Schéma départemental de développement de la lecture et conformément aux engagements du Département en matière d'accessibilité à la culture, la Médiathèque départementale de Seine-et-Marne souhaite renforcer et encourager l'accessibilité des médiathèques à l'ensemble des publics.

Le cadre législatif

Les bibliothèques doivent organiser leur offre de services pour que les personnes en situation de handicap puissent bénéficier d'un accès à la culture, à l'information et à la lecture et exercer leurs droits culturels.

- la [Loi n°2005-102 de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000809647/) (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000809647/>) est un texte de référence sur les droits des personnes en situation de handicap. Elle a imposé un objectif fort visant à l'obligation d'accessibilité de tous les Établissements Recevant du Public (ERP) existants au 1^{er} janvier 2015.
- la [Loi n°2021-1717 de décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique](https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000043635120/) (<https://www.legifrance.gouv.fr/dossierlegislatif/JORFDOLE000043635120/>) rappelle le rôle social des bibliothèques et met l'accent sur l'accueil des publics empêchés et éloignés.
- la [Loi n°2006-961 de août 2006 relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information \(DADVSI\)](https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=alvSG1eYVaX1i7tNBYhMEQlgj8aUOv1MZCf1HPdWY3s=) (<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=alvSG1eYVaX1i7tNBYhMEQlgj8aUOv1MZCf1HPdWY3s=>) introduit l'exception handicap au droit d'auteur. Elle permet à des organismes à but non lucratif de réaliser et communiquer aux personnes en situation de handicap, des œuvres adaptées. En 2016, la législation évolue avec la [Loi Liberté de création, architecture et patrimoine](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032854341/) (<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032854341/>), ouvrant notamment les adaptations aux personnes avec des troubles DYS.

Des collections adaptées

Une collection adaptée est une collection de documents qui permettent soit par leur forme soit par leur fond d'être accessibles à des publics en situation de handicap.

Il y a différents types d'adaptation qui peuvent répondre à différents types d'empêchement.

Un fonds [Lire Autrement](https://mediatheque.seine-et-marne.fr/fr/lire-autrement) (<https://mediatheque.seine-et-marne.fr/fr/lire-autrement>) est proposé à la Médiathèque départementale.

Des logos sont apposés sur les documents pour une meilleure accessibilité. Les documents sont librement empruntables sauf les CD Audio DAISY qui nécessitent d'adhérer au dispositif DAISY et vous.

Des rencontres et des formations sur le thème de l'inclusion



La Médiathèque départementale continue de renforcer son offre de formations et de rencontres sur la thématique de l'inclusion. Pour que l'accueil des publics en situation de handicap soit de qualité, il est essentiel que les équipes soient sensibilisées et formées pour améliorer les pratiques professionnelles.

Les itinéraires de formation vous proposent un programme sur [« l'inclusion : ouvrons nos bibliothèques à tous les publics »](https://mediatheque.seine-et-marne.fr/fr/itineraires-de-formation-1) (<https://mediatheque.seine-et-marne.fr/fr/itineraires-de-formation-1>) avec différentes thématiques donc l'accueil des publics en situation de handicap.

En 2023, la Médiathèque départementale propose également des formations territorialisées dans les bibliothèques de Seine-et-Marne. L'un des axes développés est « l'accueil des publics empêchés de lire du fait d'un handicap » avec l'Association Valentin Haüy.

Cette formation permettra aux bibliothèques volontaires de rejoindre le dispositif DAISY et vous (en partenariat avec la Médiathèque Valentin Haüy).

Des actions et des médiations inclusives et/ou adaptées



©EXPOSITION MON PETIT POINT M'A DIT DE MES MAINS EN OR,
EMPRUNTABLE À LA MD77

L'accessibilité de l'action culturelle dans nos bibliothèques doit permettre la mixité des publics tout en prenant en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Par exemple, un spectacle de contes, traduit en LSF (Langue des Signes Française) ou une projection de films surtitrés ou en audiodescription pour certains spectateurs seront accessibles à un plus large public.

La Médiathèque départementale peut accompagner les bibliothèques municipales qui souhaitent proposer à leurs publics une offre culturelle inclusive.

Pour plus d'informations, contactez votre référent·e de territoire.

Des médiations spécifiques à destination de publics en situation de handicap sont aussi à construire avec des partenaires du champ de l'accessibilité.

Cette démarche nécessite un temps d'interconnaissance et de co-construction pour élaborer un partenariat solide et pérenne. Il peut être intéressant de mettre en place une convention pour pérenniser le partenariat et s'assurer des objectifs communs.

Une communication claire et accessible

Si des collections et des actions culturelles sont proposées, il est important de communiquer leur existence à l'

ensemble des publics et aux partenaires.

Cette communication doit préciser le type d'accessibilité (accessible pour quel empêchement par exemple) soit par un texte, soit par un pictogramme.

Il est possible d'adapter ses supports de communication (comme le guide du lecteur) en FALC (Facile à Lire et à Comprendre). Ce document devra respecter des [règles précises](https://www.unapei.org/wp-content/uploads/2018/11/L%E2%80%99information-pour-tous-Re%C3%80gles-europe%C3%81ennes-pour-une-information-facile-a-%CC%80-lire-et-a-%CC%80-comprendre.pdf) (<https://www.unapei.org/wp-content/uploads/2018/11/L%E2%80%99information-pour-tous-Re%C3%80gles-europe%C3%81ennes-pour-une-information-facile-a-%CC%80-lire-et-a-%CC%80-comprendre.pdf>) et être construit avec des personnes en situation de handicap mental pour bénéficier de leur expertise.